



Aureille INFOS

N°89 MAI 2024
Bulletin d'information municipale

FÊTE DU PARC DES ALPILLES

Samedi 25 mai, de 9h à 21h, à Aureille

La commune toute entière met les petits plats dans les grands pour célébrer le renouvellement du classement des Alpilles en Parc naturel régional pour les 15 prochaines années.

Ses forces vives s'allient à celles des autres communes du Parc pour proposer une journée mémorable en accès libre et gratuit. Des spectacles, des démonstrations, des ateliers pratiques pour tous les âges, des causeries, ou encore des défis sportifs.

Amis de la nature, de la culture, du vivre-ensemble... tous les curieux seront servis.

Sans oublier de quoi se régaler avec le marché des producteurs des Alpilles et des options de restauration sur place.

18h30 - Pour clore la fête en apothéose, l'énergie contagieuse des Bandits Manchots va emporter dans sa ronde le cœur du village avec des reprises entraînantes des plus grands tubes des *Négresses Vertes*, de *Brel*, des *Rita Mitsouko*, des *Blues Brothers*, d'*Elvis* et de *Queen*. Préparez-vous à swinger sur la Place de l'Horloge dans un tourbillon de bonne humeur.

Et puis, une nouveauté : pour la première fois de son histoire, le Parc des Alpilles vous invite à relever le défi en participant à la toute première édition de sa course pédestre.

5km ou 10km sur chemin vous sont proposés à l'occasion de cette Fête du Parc, en collaboration avec le club Aureille Sport Aventure. Courses chronométrées uniquement pour les premiers en vue des podiums.

En bonus, une balade familiale balisée de 5 km à la découverte de la nature, en groupe ou en autonomie.

Accueil dès 8h45 - Premier départ à 9h30 - Remise des prix à 11h30.

Gratuit sur inscription sur www.parc-alpilles.fr (Nombre de places limité).



REMISE OFFICIELLE DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES ALPILLES 2023-2038

C'est le samedi 20 avril à la salle des fêtes d'Eygalières que s'est tenue la cérémonie officielle de remise de la charte 2023-2038 aux maires et élus membres du Parc naturel régional des Alpilles des 17 communes du Parc.

Le but de cette cérémonie était de permettre à tous les élus du territoire de mieux connaître le Parc, ses actions, ses projets, son mode de fonctionnement, son équipe.

C'était également une occasion immanquable pour tous les élus présents de mieux se connaître et de partager un moment convivial autour d'un repas valorisant nos magnifiques produits du terroir et de saison !

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25/01/2024

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental, de la Région Sud et de l'Etat, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de la Mairie :

Par délibération en date du 6 septembre 2023, le Conseil Municipal a décidé de demander à l'Etat, une aide financière au titre du Fonds Vert (Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) pour les travaux de rénovation énergétique de la Mairie. Ces travaux ont arrêté un budget global prévisionnel de 144 788,00 € HT soit 173 745,60 € TTC et un financement au titre du Fonds Vert à hauteur de 80 %. Compte tenu de la volonté de solliciter pour ce projet d'autres financeurs, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le nouveau plan de financement actualisé, à savoir :

Conseil Départemental aide sollicitée au taux de 20%	28 958,00 €HT
Etat (Fonds Vert) aide sollicitée au taux de 10%	14 479,00 €HT
Ma Région Sud (Nos communes d'abord) aide sollicitée au taux de 50%	72 394,00 €HT
Participation restant à la charge de la commune 20%	28 958,00 €HT

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat, dans le cadre des travaux de réhabilitation, extension et mise aux normes de la Mairie :

Par délibération du 1er mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé les études sur la réhabilitation, l'extension et la mise aux normes de la Mairie et la sollicitation de l'Etat et du Conseil Départemental pour une aide financière.

Pour respecter l'échéancier prévisionnel fourni aux différents financeurs, il convient de se prononcer aujourd'hui sur les « autres travaux » du bâtiment communal, à savoir :

La mise en accessibilité pour l'accueil des PMR,

Le terrassement et le gros-œuvre,

Le cloisonnement-doublage, l'électricité, la plomberie, le carrelage, la peinture.

Le montant total de ces travaux s'élève à 466 844, 60 € HT soit 560 213,52 € TTC.

Afin de solliciter les financeurs, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les deux plans de financement prévisionnels présentés ci-dessous :

Montant HT des travaux de mise en accessibilité PMR : 75 930,00 €HT, soit :

Conseil Départemental (Aide à l'accessibilité) aide sollicitée au taux de 70%	53 151,00 €HT
Participation restant à la charge de la commune 20%	22 779,00 €HT

Montant HT des autres travaux : 390 914,60 €HT, soit :

Conseil Départemental (FDAL) aide sollicitée au taux de 50%	195 457,00 €HT
Etat (DSIL) aide sollicitée au taux de 30%	117 274,00 €HT
Participation restant à la charge de la commune 20%	78 183,00 €HT

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de l'Etat, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle :

Par délibération du 29 novembre 2023, le Conseil Municipal a donné son accord pour conclure un marché de maîtrise d'œuvre avec la société VESTECH INGENIERIE dans le cadre des travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle. À ce titre, il est rappelé qu'un audit énergétique demandé par la commune auprès de la CCVBA (Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles) et réalisé en octobre 2022, a permis d'envisager un ensemble de travaux portant sur l'amélioration du confort technique et thermique du bâtiment ainsi que sur sa consommation énergétique, étant précisé qu'il a été fait état par ses occupants, d'un inconfort d'été important et que divers défauts de conception et d'isolation ont été recensés.

Ces travaux de rénovation porteront sur :

La correction de ces défauts d'isolation (pose de laine déroulée et de panneaux PSE,)

La mise en place de protections solaires,

Le changement de menuiseries extérieures (fenêtres, portes,)

Le remplacement des luminaires par des « LEDS »,

Le remplacement de la chaudière à gaz existante par une PAC air/eau haute température et des émetteurs existants par des ventilo-convecteurs.

Le montant prévisionnel de ces investissements, de la maîtrise d'œuvre et des frais annexes s'élèvent à 104 100,00 € HT soit 124 920 € TTC.

Afin de solliciter les financeurs, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement présenté ci-dessous :

Conseil Départemental (FDAL) aide sollicitée au taux de 50%	52 050,00 €HT
Etat (Fonds Vert) aide sollicitée au taux de 30%	31 230,00 €HT
Participation restant à la charge de la commune 20%	20 820,00 €HT

Adhésion de la commune au PACTE (Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique) 2023-2028 initié par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire de la commune - Convention d'indemnisation en application de la théorie de l'imprévision

Tarif des droits d'entrée des spectacles et manifestations culturelles organisées par la municipalité pour l'année 2024

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/02/2024

Création d'une réserve communale de sécurité civile (voir article en page 4)

Création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

Dans le cadre de sa politique en faveur de la jeunesse, la commune a décidé de créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). La création de cette instance citoyenne permettra de rendre les jeunes davantage acteurs de la vie locale, de mieux faire entendre leur voix, de recueillir leurs propositions et de les impliquer dans la mise en œuvre de différents projets. Les sujets et axes de réflexion abordés seront très variés : loisirs culturels et sportifs, vie quotidienne, développement durable, solidarité...

En application de l'article L.1112-3 du CGCT précité, les modalités de fonctionnement et la composition du conseil municipal des jeunes sont fixées par délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer à 19 le nombre maximum de jeunes composant le Conseil Municipal des Jeunes de la commune d'Aureille.

Les jeunes doivent être domiciliés à Aureille, avoir entre 9 et 14 ans et seront élus pour un mandat de deux ans.

Le CMJ sera encadré par un comité de pilotage composé d'élus et d'un agent administratif.

Enfin, le CMJ disposera d'un budget pour permettre la réalisation de ses projets et de ses déplacements.

Installation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) :

En application de la délibération N°2024.15 du 22 février 2024, il convient de procéder à l'installation des membres du Conseil Municipal des Jeunes. Ont été élus :

LECOMTE Célia, ALLAL Oscar, BOUKHOBZA Adam, CARLO Tom, DELCELIER Thibault et LE DREF Timéo

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04/04/2024

Compte de Gestion 2023 de la Commune :

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion de la Commune dressés pour l'exercice 2023 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

Compte Administratif 2023 de la Commune:

Ces chiffres sont le reflet précis des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice écoulé.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 354 111,40	1 544 668,87
Investissement	1 209 475,70	1 442 217,52
Restes à réaliser	559 977,74	466 044,61

Affectation du résultat comptable de l'exercice 2023 du budget de la Commune :

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat comptable de l'exercice 2023 du budget de la Commune. Le Conseil Municipal décide d'affecter les excédents des comptes administratifs au budget de 2024 et les inscrire comme suit :

Budget Principal 2024 de la Commune :

- Compte R002 - Résultat de fonctionnement reporté.....	356 929,22€
- Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	150 000,00€
- Compte R001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté.....	305 439,94€

Budget Primitif 2024 : Commune

Les orientations budgétaires font l'objet de quelques projets pour l'exercice 2024. Le budget primitif est équilibré de la façon suivante :

- section de fonctionnement.....	1 476 316,22€
- section d'investissement.....	2 429 130,45€

Taux d'imposition 2024 :

Le rapporteur aux finances rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués en 2023 :

- Taxe foncier bâti :	28,55 %
- Taxe foncier non bâti :	39,50 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	12,50%

Le Conseil Municipal décide de maintenir les taux communaux identiques pour 2024.

Subventions aux associations de la commune

Avance de subvention allouée à l'association « Les Pitchouns » :

A la suite des difficultés financières rencontrées en 2023 par l'association « Les Pitchouns », il a été décidé de soutenir cette association par l'allocation de subventions complémentaires en 2023 et en lui demandant de solliciter un accompagnement par France ACTIVE tel que l'avait suggéré la CAF. Cette mission d'accompagnement a été réalisée du 24 janvier au 27 mars 2024. Elle préconise notamment l'attribution d'une subvention d'environ 18 000 euros à l'association pour pérenniser son action ainsi que tout un ensemble d'autres mesures. Le Maire souhaite que le groupe de travail (composé de Mme Stéphanie JOSEPH, de Ms Gilles AU-TEROCHE, Olivier MICHEL et Jean-Michel PERTUIT) créé pour le suivi de ce dossier, prenne connaissance du rapport et en informe ensuite l'ensemble des élus afin que les décisions à intervenir soient prises en pleine connaissance de cause.

L'association connaît actuellement une situation de trésorerie tendue et il convient pour qu'elle assure la continuité de son action de lui accorder une avance de subvention avant même de déterminer le montant définitif.

C'est pourquoi il est proposé d'accorder une avance de subvention à l'association « Les Pitchouns », pour 2024, d'un montant de 6000 euros. Le montant du solde sera défini lors d'un prochain conseil municipal.

Le Maire ne participe ni à la présentation, ni au vote de cette subvention, ainsi que Mme Christelle GRAZIANI, Présidente de l'association, présente au Conseil Municipal en tant qu'agent administratif.

Avis sur le projet de ligne aérienne « Très Haute Tension » entre Jonquières-Saint-Vincent et Fos sur Mer (zone industrialo-portuaire) :

Après débat en séance, le Conseil Municipal décide, par 18 voix POUR et 1 abstention, de donner un avis défavorable au projet de création d'une ligne THT reliant Jonquières-Saint-Vincent à Fos-sur-Mer traversant le territoire du Pays d'Arles et à ses hypothèses de fuseaux, présentés dans le cadre de la concertation préalable auprès du public, aux motifs suivants :

- Non-respect de la cohérence entre les différentes politiques publiques,
- Non-prise en compte des effets du cumul des aménagements à proximité du projet,
- Absence d'une stratégie globale d'aménagement du territoire à l'échelle départementale,
- Absence de scénarios alternatifs au scénario proposé à la ligne aérienne de 400 000 volts et calendrier du projet plus que contraint.

Motion de soutien aux agriculteurs et aux agricultrices des Bouches-du-Rhône

Adhésion au Collectif Prouvenço - Observatoire de la langue et de la Culture Provençales

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'aménagement de deux espaces commémoratifs de la Résistance

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Crau (SAGE)

Servitude de passage et d'aménagement destinée à assurer la pérennité de la piste DFCLAL 119

Demande d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage auprès de la Région Sud pour la réalisation d'un plan « Sobriété »

Subvention exceptionnelle au « Football Club Aureillois »

Le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande de subvention exceptionnelle présentée par le Président du Football Club Aureillois visant à aider l'association dans le cadre de l'organisation de l'évènement des « 50 ans du Football Club Aureillois » fixé au 27 avril 2024 et d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € (mille cinq cents euros).

LE PARACHUTAGE HISTORIQUE DU 2 JANVIER 1942 DANS LES ALPILLES

Le « point zéro » de la route Jean Moulin dévoilé
et inauguré à Aureille le 24 mai prochain

Jean MOULIN, après sa première rencontre à Londres avec le général de Gaulle fin 1941, souhaite revenir en France au plus vite. Après plusieurs tentatives de parachutage repoussées en raison de mauvaises conditions météorologiques, une nouvelle tentative est programmée pour un parachutage dans une zone choisie par Jean MOULIN lui-même, dans les Alpilles, à proximité du mas qu'il possède à Eygalières.

C'est ainsi que Jean MOULIN, son officier d'opération Raymond FASSIN et son radio Hervé MONJARET sont parachutés sur les Alpilles dans la nuit du 1er au 2 janvier 1942. Ce fut le départ de la Mission Rex à l'issue de laquelle Jean MOULIN réussit la difficile mission de rassembler les mouvements de Résistance de la zone sud au sein des Mouvements Unis de Résistance, prélude à la création de l'Armée Secrète.

Après le décès d'Hervé MONJARET, le seul compagnon de parachutage de Jean MOULIN ayant survécu à la guerre, la mémoire du lieu exact de parachutage s'était perdue. Récemment, des procès-verbaux de gendarmerie retrouvés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône ont permis de resituer le lieu exact d'atterrissage sur la commune d'Aureille.

Pour conserver la mémoire de cet événement historique d'importance, la commune d'Aureille a décidé, en collaboration avec les familles des trois résistants parachutés cette nuit-là et le comité régional du Mémorial Jean MOULIN de Salon-de-Provence, d'ériger un monument commémoratif.

Vous trouverez plus d'information concernant ce parachutage et la mission REX sur le site de la famille à la page : <https://www.jeanmoulin.fr/missionrex>

Aureille **INFOS**

BIENVENUE À XAVIER

Depuis le 2 mai, vous avez certainement croisé dans les rues d'Aureille, Xavier notre nouveau policier municipal.

Effectivement, après avoir tenté une collaboration qui n'a pas donné entière satisfaction avec la police municipale d'Eyguières, le conseil municipal dans son ensemble a décidé l'embauche d'un policier municipal à temps plein.

Recruté parmi 4 postulants, Xavier est un professionnel confirmé qui a exercé dans plusieurs communes voisines et répond parfaitement à l'idée que l'on se fait et que l'on souhaite du rôle de policier municipal.

Pédagogie, information, assistance et services à la population, lutte contre les incivilités et l'insécurité sont les maîtres mots de l'action et de la mission que nous souhaitons et que nous avons confié à Xavier.

Nous sommes certains que vous saurez lui réserver un excellent accueil et que Xavier saura rapidement s'intégrer dans le paysage Aureillois.

Bienvenue à lui.

La Municipalité

Aureille **INFOS**

TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE MATERNELLE

À l'heure où vous lirez ces lignes, la commune sera en passe de connaître les entreprises retenues pour effectuer les travaux tant attendus visant à « rafraîchir » le bâtiment de l'école maternelle, et permettre ainsi aux enfants et aux enseignants de travailler dans de meilleures conditions pendant la période estivale. Ces travaux de rénovation porteront sur :

- la correction de défauts d'isolation (pose de laine déroulée et de panneaux PSE),
- la mise en place de protections solaires,
- le changement de menuiseries extérieures (fenêtres, portes),
- le remplacement des luminaires par des « LEDS »,
- le remplacement de la chaudière à gaz existante par une PAC air/eau haute température et des émetteurs existants par des ventilo-convecteurs.

Sauf appel d'offres infructueux (on croise les doigts), tout devrait être fin prêt pour la rentrée scolaire de septembre.

Les Chiffres

1575

C'est le nombre d'habitants de la commune authentifié par le dernier recensement communiqué par l'INSEE et entrant en vigueur au 1er janvier 2024. Il est le reflet de la population légale au 1er janvier 2021.

L'INSEE mentionne que compte-tenu des reports de collecte induits par la pandémie, il convient de calculer les évolutions sur des périodes d'au moins 6 ans. Ainsi, la population légale millésimée 2021 est à comparer à celle de 2015, soit les données suivantes :

	2015	2021
Population municipale	1553	1541
Population comptée à part	30	34
Population totale	1583	1575

Un chiffre globalement satisfaisant qui tend à démontrer que l'évolution démographique croissante de ces 20 dernières années s'est stabilisée.

Quant à la fermeture de classe à l'école élémentaire annoncée à la rentrée prochaine, il ne faut en tirer aucun enseignement. N'oublions pas que la municipalité avait ouvert cette 5^{ème} classe supplémentaire à la rentrée 2021.

64



C'est en pour-cent la hausse du recyclage des emballages (tri sélectif) entre 2019 et 2023 sur la Vallée des Baux. Un chiffre excellent quand, dans le même temps, on constate une baisse de 24% du tonnage de nos ordures ménagères.

Un beau succès pour la collecte en porte à porte dans nos Alpilles. La Municipalité remercie l'ensemble de la population pour l'engagement de chacun pour la préservation de notre environnement.

Un seul mot : Bravo !!!

79

C'est en kilogrammes le poids des déchets récoltés pour cette 2^{ème} édition de l'opération Nettoyons le Sud menée par la Région Sud.

Une forte baisse du volume récolté par rapport à 2023 qui témoigne d'un changement progressif des mentalités en faveur de comportements plus respectueux de l'environnement. Il faut poursuivre nos efforts dans notre lutte pour un environnement plus propre et sain.

Un grand merci à tous les participants.



PARTENARIAT RENFORCÉ

Les gendarmes et le Parc naturel régional des Alpilles unis pour la préservation du territoire

Les gendarmes des compagnies d'Arles et de Salon-de-Provence se sont informés sur les enjeux environnementaux du Parc naturel régional des Alpilles lors d'une session de sensibilisation qui s'est tenue ce mercredi 10 avril à Aureille.

Initiée en 2023, cette réunion a réuni un groupe diversifié de participants, dont Madame la substitut du procureur du tribunal judiciaire de Tarascon, Camille THEURELLE, le commandant de la Compagnie de gendarmerie d'Arles, Florian GERBAL, le capitaine FERRARA représentant la Compagnie de Salon-de-Provence et les représentants des différentes brigades territoriales qui interviennent sur le territoire du Parc, le Président du Parc Jean MANGION, le premier adjoint d'Aureille et délégué du Parc à la fréquentation des espaces naturels, Jean-Michel PERTUIT, le maire d'Orgon et délégué à la biodiversité, Serge PORTAL, ainsi qu'une partie de l'équipe du Parc.

Cette rencontre, qui s'inscrit dans une démarche préventive en prévision de la saison estivale, visait à familiariser les agents affectés dans la région des Alpilles avec les caractéristiques des espaces naturels, notamment le massif mais aussi la réserve naturelle régionale de l'Illon. En plus d'aborder les aspects naturalistes, les représentants du Parc ont souligné les principaux sujets auxquels les militaires pourraient être confrontés, tels que la circulation motorisée, le braconnage, les incivilités, le dérangement et la destruction d'espèces protégées, le risque d'incendie, les dépôts sauvages, le défrichage et l'arrachage de haies non autorisés, ainsi que l'utilisation de produits phytosanitaires prohibés.

Ces échanges ont été fructueux et ont permis d'organiser les relations futures entre les gendarmes et les équipes du Parc sur le terrain, ainsi que de définir les modalités de constatation et de verbalisation des infractions. Cette initiative, conjointement avec la mise en place de la Garde montée des Alpilles, témoigne des excellentes relations qui se nouent entre le Parc des Alpilles et les forces de l'ordre.

En début de réunion, Madame la substitut du procureur a souligné l'importance accordée par le nouveau procureur général, récemment nommé à la tête du parquet d'Aix-en-Provence, aux questions environnementales dont elle est en charge sur le ressort de Tarascon.

Avec l'arrivée d'un écocarde permanent, le renouvellement du dispositif de surveillance printanière «Les sentinelles du Parc», la présence de la Garde régionale forestière des Alpilles de juin à septembre, ainsi que les relations historiques entre le Parc et les services d'incendie et de secours dans le cadre de sa mission de défense contre le risque d'incendie, les élus du Parc s'engagent à poursuivre et à renforcer leur politique de préservation des espaces naturels des Alpilles.



Aureille INFOS

DES JEUNES AU SERVICE DU PATRIMOINE

Sous le vent et le soleil d'Aureille, sept jeunes du Club du Vieux Manoir se sont retrouvés pendant une semaine pour participer à la restauration et la valorisation du Castellat. Encadrés par quatre animateurs techniques et pédagogiques, ils ont pu s'initier à la taille de pierre ainsi qu'à la maçonnerie. C'est ainsi que 8 pierres ont été taillées, et 6 posées, sur 3 assises différentes sur un des murs du château.

Les pierres, commandées par la mairie en amont du chantier, ont été sélectionnées sous réserve de présenter les mêmes dimensions, couleur, origine et aspect de taille que celles qui ont été utilisées lors de la construction du Castellat. Ceci dans un souci de cohérence historique et architecturale. Nous nous sommes astreints aux mêmes règles que pour un chantier classé aux Monuments Historiques (MH), et le projet est suivi et validé par un Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Une très bonne semaine de camp-chantier pour ses jeunes qui ont aussi pu découvrir le village et ses ruelles lors d'un jeu organisé par les encadrants, participer à des veillées le soir en se réchauffant autour d'une tisane brûlante, découvrir les environs lors d'une balade sur les crêtes des Alpilles, partager des moments conviviaux à la mairie avec les élus, apprendre la cuisine pour un groupe de 11 personnes, et tant d'autres moments chaleureux passés ensemble.



Fort de cette réussite pour cette deuxième année de camp-chantier à Aureille, et de l'accueil enthousiaste de la part de l'ensemble des personnes que nous avons pu croiser, et qui nous ont aidé, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pendant les vacances de Pâques pour une nouvelle semaine de chantier !

Les jeunes du C.V.M



A propos du Club du Vieux Manoir :

Le Club du Vieux Manoir est une association d'Education Populaire créée en 1952, Reconnue d'Utilité Publique (RUP), qui organise des camps-chantier patrimoine dans toute la France tous les étés. Elle a accueilli depuis sa création plus de 150 000 jeunes dans plus de 250 monuments.

Spécialisée dans le sauvetage, la restauration et l'animation des monuments anciens et des sites historiques, le Club du Vieux Manoir assure aussi la gestion de sites permanents à l'année ; que sont le Château de Guise (02), et l'abbaye Royale du Moncel (60).

<https://clubduvieuxmanoir.fr/>
<https://www.youtube.com/@ClubduVieuxManoirCVM>
Facebook : Club du Vieux Manoir
Instagram : @clubduvieuxmanoir

AIRE TERRESTRE EDUCATIVE

Trois Ans de Participation au Projet ATE (Aire Terrestre Educative) sur le site de la Fontaine Saint-Jean – Inauguration



Crédit photo : Annabel WALKER PNR Alpilles / E4

Depuis trois ans, les élèves de CM2 se sont lancés dans une aventure passionnante et enrichissante. Ce projet, répondant à une ambition et un label portés nationalement par l'Office Français de la Biodiversité (OFB), vise à sensibiliser les jeunes à la préservation de la nature et à les impliquer activement dans des actions concrètes pour protéger notre environnement.

Ce lundi 15 avril, le passage de relais entre les élèves de CM2 et de CM1 fut non seulement un moment de transition, mais aussi une occasion de célébrer l'engagement continu en faveur de l'environnement. L'inauguration du projet ATE a marqué cet événement symbolique, réunissant les acteurs engagés dans ce projet.

Sous le regard bienveillant du maire Lionel ESCOFFIER, du Président du Parc Naturel Régional des Alpilles, Jean MANGION, et du Président du CPIE Roland ROUX, ainsi que des représentants de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et de l'ARBE (Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement), l'inauguration a été un moment de fierté et d'inspiration.

Cette 3^{ème} année a encore été riche en actions :

Accompagnés de leurs enseignants et d'Emilie VACHER pour le CPIE, cette année les élèves se sont lancés dans la cueillette des olives avec enthousiasme et détermination, récoltant ainsi 38kg d'olives qui allaient bientôt être transformées en huile. Après avoir récolté les olives, les élèves ont eu l'occasion de suivre le parcours fascinant de ces fruits jusqu'au moulin à huile Maricera, une visite guidée à travers chaque étape du processus de production d'huile d'olive.

Mais l'apprentissage ne s'est pas arrêté là. En plus de découvrir le processus de production d'huile d'olive, les élèves ont également eu l'occasion d'observer le fonctionnement d'un piège à photo, un outil essentiel pour surveiller et étudier la faune sauvage dans les vergers.

Pour finir les élèves ont réalisé un podcast qui sera diffusé sur Soleil FM le 25 mai prochain, lors de la Fête du Parc. À travers des témoignages, des anecdotes et des interviews, les élèves vous feront partager leurs découvertes et leurs réflexions. D'autres actions à venir pour 2024le projet continue...

Aureille INFOS

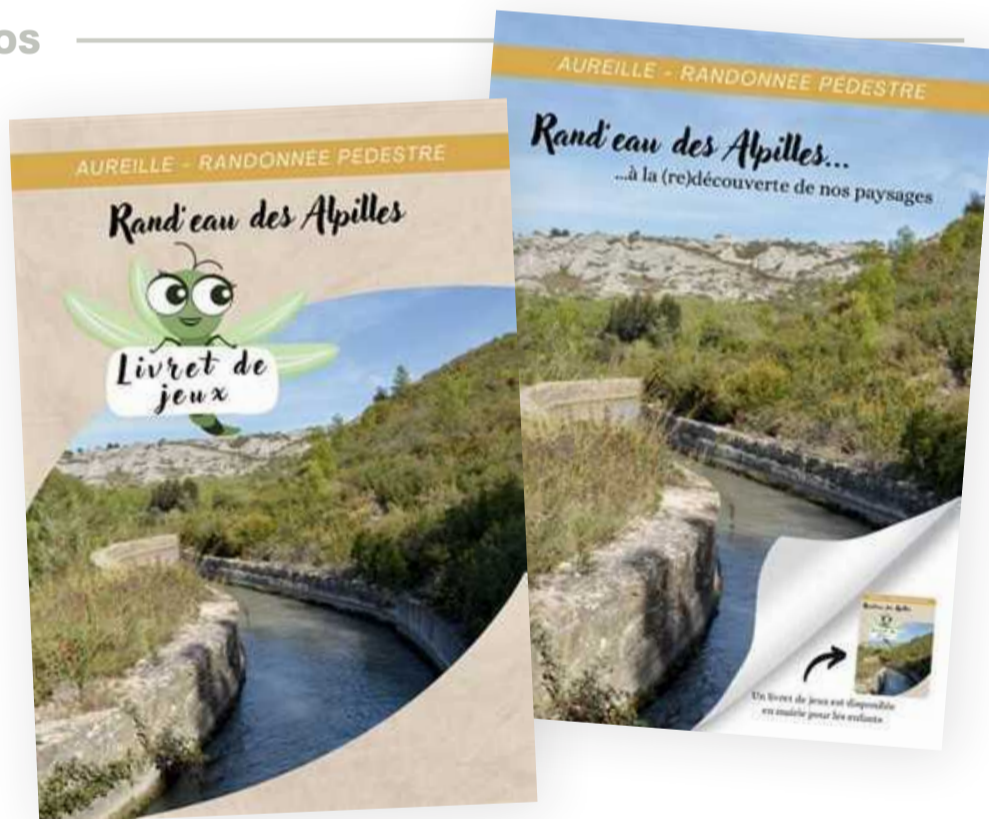
LA RAND'EAU DES ALPILLES...

...pour sensibiliser à la question de l'eau

Une initiative pensée et créée par Aline et Bleuenn qui ont mis leur passion et leur énergie au service d'une cause essentielle : sensibiliser à la question cruciale de l'eau. La Rand'Eau des Alpilles est bien plus qu'une simple randonnée ; c'est une invitation à découvrir la beauté de notre environnement tout en prenant conscience de l'importance de préserver nos ressources.

L'une des caractéristiques uniques de cette randonnée est la disponibilité d'un livret informatif disponible en mairie, qui présente les deux parcours : le parcours famille, et le parcours randonneurs. Ce livret fournit non seulement des informations pratiques sur les itinéraires, mais également des données fascinantes sur l'histoire d'Aureille, la géologie, la flore et la faune locales, et ainsi que des conseils sur la préservation de l'eau.

Mais la Rand'Eau des Alpilles ne s'arrête pas là. Conscientes de l'importance d'impliquer les plus jeunes dans cette démarche éducative, Aline et Bleuenn ont également créé un livret de jeux spécialement conçu pour les enfants âgés de 6 à 12 ans. Ce livret ludique et éducatif propose des jeux amusants qui permettent aux jeunes randonneurs de découvrir l'eau sous un angle ludique et pédagogique.



Aureille INFOS

OPÉRATION « ENSEMBLE, FLEURISSONS LE VILLAGE »

Un grand merci aux bénévoles venus embellir le centre de notre village ce dimanche 5 mai 2024.

Organisé par l'association Flour é Poutagié en partenariat avec la municipalité, le fleurissement des jardinières et parterres des rues du centre ancien s'est déroulé grâce aux nombreux volontaires, petits et grands, qui ont répondu à l'appel et retroussé leurs manches. L'association des jardins partagés tient à remercier tous les participants qui ont consacré leur temps et leur énergie pour embellir notre communauté.



Crédit photo : Patrick STANTINA

Agenda

- **Vendredi 24 mai** : Commémoration du parachutage de Jean Moulin, Hervé Monjaret, Raymond Fassin
- **Samedi 25 mai** : Fête du Parc naturel régional des Alpilles
- **Samedi 1 juin** : Soirée dansante à la salle de la Grand-Terre organisée par « Tremplin Scène »
- **Samedi 1 et dimanche 2 juin** : Tournoi Jeunes organisé par le Football Club Aureillois
- **Samedi 8 et dimanche 9 juin** : Fête du Club Taurin
- **Vendredi 14 juin** : Kermesse des Ecoles organisée par l'APE
- **Samedi 15 juin** : Gala de danse (aux Arènes André Soler) organisé par l'Association Aureilloise de Danses
- **Vendredi 21 juin** : Fête de la Musique avec MISTER' O
- **Samedi 22 juin** : Journée à la Manade Agu organisée par la Jeunesse Aureilloise
- **Samedi 29 juin** : Journée Familles organisée par la Municipalité au Complexe sportif Aimé Guillaumier
- **Samedi 6 juillet** : Tournoi des commerçants organisé par le Football Club Aureillois
- **Dimanche 7 juillet** : Loto d'été organisé par la Carreto Ramado di Cigaloun d'Aureio
- **du 8 juillet au 2 août** : Centre aéré organisé et mis en place par l'association « Les Pitchouns »
- **Vendredi 12 juillet** : En matinée et en soirée : Grand bal populaire avec l'orchestre MEPHISTO
- **Dimanche 14 juillet** : Concours de contrée au Bar Soler
Concours de boules à la mêlée organisé par la Pétanque Aureilloise
- **Jeudi 18 juillet** : Course de Taü neufs à 21h30 aux arènes, organisée par le Club Taurin Aureillois
- **Vendredi 19 juillet** : Soirée Moules/Frites sur la Place de l'Eglise, organisée par la Municipalité et le restaurant « L'Atelier de Moulin »
- **Samedi 20 juillet** : Loto d'été aux arènes organisé par le Club Taurin Aureillois
- **Jeudi 25 juillet** : Course de taureaux emboulés à 21h30 aux arènes organisée par le Club Taurin
- **Vendredi 26 juillet** : Grande Soupe au Pistou sur l'Avenue Mistral, organisée par la Municipalité et le Bar Soler
- **Jeudi 1 août** : Course de taureaux emboulés à 21h30 aux arènes organisée par le Club Taurin Aureillois
- **Jeudi 8 août** : Course de Taü à 21h30 aux arènes, organisée par le Club Taurin Aureillois
- **Samedi 10 août** : Aubade à l'oratoire Saint-Roch, organisée par la Carreto Ramado di Cigaloun d'Aureio
- **du 15 au 18 août** : Fête Votive 2024 (programme à suivre)
- **Dimanche 25 août** : Rando d'été organisée par l'association « Les 4 Saisons du Vieux Moulin »
- **Samedi 31 août** : Balade théâtrale « MANON DES SOURCES » organisée par la Municipalité et la Compagnie « Dans la cour des grands »
- **Dimanche 1 septembre** : Forum des Associations, de 10h à 13h, sur l'Avenue Mistral
- **Samedi 7 septembre** : Loto d'été au stade organisé par le Football Club Aureillois
- **Dimanche 15 septembre** : Vide Grenier organisé par l'association de soutien au CCF
- **Samedi 28 septembre** : Cochon à la braise sous les platanes (salle de la Grand-Terre en cas de mauvais temps). Soirée organisée par l'APE
- **Samedi 19 octobre** : « GIL ET BEN (RÉ)UNIS » avec Gil ALMA et Benoit JOUBERT. Soirée Théâtre organisée par la Municipalité
- **Dimanche 20 octobre** : Rando d'automne et olivades, organisés par l'association « Les 4 Saisons du Vieux Moulin »

LES PITCHOUNS, L'ASSOCIATION QUI BOUGE !

Les Pitchouns, vous connaissez ? C'est l'association de périscolaire et de centre de loisirs.

Elle fut créée par des mamans, soucieuses de permettre à tous les parents de pouvoir concilier vie professionnelle et vie familiale.

Aujourd'hui, l'association se renouvelle, notamment par les membres du bureau. Blandine Pelletier et Chloé Milhano, deux mamans du village intègrent « Les Pitchouns », respectivement au rôle de présidente et de trésorière. Ce renouvellement a pour vocation d'impulser projets innovants et une recherche d'un accompagnement toujours plus qualificatif pour les enfants.

Vous avez envie de vous investir dans l'association ? Vous avez des idées ? L'équipe est à votre écoute. Vous pouvez contacter l'association par mail ou en prenant attache par le biais d'Aurélie, l'animatrice référente.

Le Bureau

Aureille **INFOS**

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ URBAINE

Les bienfaits des herbes dans nos rues

Au cœur de nos rues, dans les coins oubliés et les interstices entre les pavés, un écosystème souvent négligé émerge, offrant un refuge précieux pour une multitude de petites créatures.

Nombreux sont ceux qui voient ces herbes comme des mauvaises herbes à éliminer, mais en réalité, elles jouent un rôle crucial dans le maintien de la biodiversité urbaine. Leur présence crée des habitats naturels pour une variété d'insectes, d'oiseaux et d'autres petits animaux qui contribuent à l'équilibre écologique de la commune.

Les herbes sauvages offrent également une source de nourriture et de pollen pour les abeilles et autres pollinisateurs, dont le rôle dans la pollinisation des plantes est vital pour la production alimentaire et la préservation de la flore locale.

Il est donc important de changer notre perception de ces « mauvaises » herbes dans nos rues et de reconnaître leur valeur en tant qu'éléments essentiels de notre écosystème urbain.



RECHERCHE DE CHAUVE-SOURIS

Le SYMCRAU et plusieurs chiroptérologues régionaux mènent une étude sur l'utilisation des sites Natura 2000 de la Crau par les chauves-souris.

Pourquoi? Parce qu'elles sont peu connues en Crau et que ce sont des espèces précieuses pour le bon fonctionnement des écosystèmes.

Elles peuvent s'abriter dans des bergeries, habitations, tunnels, ponts, arbres ou grottes ; On les trouve dans des fissures ou suspendues, seule ou en colonie. On peut aussi les apercevoir entrer ou sortir de leur gîte (on trouve alors des petites crottes).

http://www.picardie-nature.org/IMG/pdf/distinguer_crotte_chauvesouris=3.pdf

N'hésitez pas à nous contacter pour nous aider à les recenser, notamment si vous observez chez vous et à toute saison :

- Des chauves-souris qui se pendent
- Des chauves-souris en groupe (ou en colonie)
- Des cavités (grottes, caves et fissures) où elles pourraient se réfugier
- Tout témoignage historique nous intéresse également.

Par téléphone : 06 98 69 15 23

Par mail : cynthia.lilas@symcrau.com

Aureille **INFOS**

RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE D'AUREILLE (RCSC)

Créée par délibération du conseil municipal du 22 février 2024, la Réserve Communale de Sécurité Civile a pour objet d'appuyer les services de l'Etat concourant à la sécurité civile.

Son champ d'action est plus large que celui de l'ancien Comité Communal Feux de Forêts (CCFF). Ce dernier n'existe plus, mais les missions qu'il exerçait ont été reprises par la Réserve Communale. Il est placé sous l'autorité du maire.

Un Règlement intérieur détaille l'objet de la réserve, son organisation, ses missions, l'engagement des réservistes, leurs droits et obligations.

Elle est constituée de citoyens volontaires et bénévoles (aux compétences diverses) pouvant être mobilisés en appui des pouvoirs publics afin de prévenir et gérer les risques majeurs sur le territoire de la commune ou sur le territoire d'autres communes voisines en fonction de conventions d'entraides pouvant être signées entre ces communes.

Les membres de la Réserve communale bénéficient de formations, réalisent des exercices et participent aux événements de la commune. Pour devenir membre et participer aux actions de la Réserve Communale, vous pouvez vous adresser à la mairie..

RANDO-GOURMANDE 2024

Le 13 Avril dernier s'est déroulée une nouvelle édition de la traditionnelle Rando-Gourmande annuelle qui vise à promouvoir nos producteurs locaux. Cette année, l'innovation du lieu de départ et le changement de date nous ont permis de rendre visite à 3 nouvelles entités :

> Le PANORAMA DES ALPILLES et sa brasserie qui nous a permis de boire sa bière locale « La Détendue » et son nouveau soda pauvre en sucre et à la fraise « L'Opix ».

> Le Moulin à huile « MARICERA » chez qui nous avons dégusté leur huile d'olives et leurs produits dérivés.

> OLI DIS AUIHO qui nous a fait découvrir des mets confectionnés à base de plantes aromatiques.

La Commission Culture tient à les remercier pour leur excellent accueil et pour leurs explications sur leurs procédés de transformations. Nous les félicitons pour les résultats fabuleux qu'ils obtiennent et pour leur savoir-faire qu'ils n'hésitent pas à partager.

Ces visites ont été effectuées durant la matinée grâce à 3 parcours distincts de 9, 11 et 13 km qui nous ont permis d'admirer nos belles Alpilles mais aussi de cheminer à l'ombre le long du canal de la Vallée des Baux.

Après l'effort, le réconfort... Randonneurs et producteurs se sont retrouvés à l'ombre du boulodrome couvert pour se restaurer avec des produits locaux dans une ambiance « Pop Rock acoustique ».

Merci à la météo, aux randonneurs, aux producteurs et à l'ensemble des personnes qui ont contribué à ce que cette journée soit encore une réussite.

A l'an prochain ...



Coup de coeur



Coup de cœur à l'association Carlivres pour l'organisation du premier Salon du Livre qui s'est tenu à la salle de la Grand-Terre le 10 mars dernier.

Les plus pessimistes voyaient d'un œil sceptique la tenue d'un tel évènement sur la commune. La suite leur donnera tort.

Pour un coup d'essai, ce fut un coup de maître ! Il faut dire que les éditeurs et écrivains avaient joué le jeu et répondu présents à l'invitation de l'association, au point que la salle de la Grand-Terre a eu du mal à contenir tous les stands. Mais la surprise est venue du public, très nombreux, dont bon nombre d'administré(e)s de la commune venu(e)s par passion pour la lecture ou par curiosité.

Bref, une belle réussite qu'il convient de saluer. De quoi motiver les membres de l'association qui réfléchissent déjà à la 2^{ème} édition...

En bref...



Au cimetière aussi, je trie !

Emballages, terre cuite, céramique, marbre et végétaux... La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, en charge des déchets sur notre territoire, a mis en place, en collaboration avec la commune, des contenants et une signalétique adaptée dans notre cimetière municipal. À noter : les pots déposés dans le contenant à gravats peuvent aussi être récupérés et réutilisés.

Merci pour votre contribution au tri des déchets et à la préservation de notre environnement.



Beau succès pour la boîte à livres

Elle ne désemplie pas ! La boîte à livres, installée en mars dernier par Aline et Bleuenn, nos deux regrettées services civiques, avec le soutien des Services Techniques, rencontre un beau succès. N'hésitez pas vous aussi à la découvrir sur la Place du 8 mai 1945, à la faire vivre, à déposer des livres, à en emprunter, et à vous rendre par la même occasion à la bibliothèque municipale située à quelques pas.

Le city-stade : il arrive...

L'implantation d'un « city-stade » sur le complexe Aimé Guillaumier (derrière l'espace fitness) a été validée en séance de conseil municipal du 4 avril lors du vote du budget 2024. Les consultations pour le choix du prestataire sont en cours. Les travaux auront lieu dans le courant de l'année. Ce « city-stade » viendra ainsi compléter cet espace de détente et de sport où chacun a plaisir à se retrouver. Ne reste plus que l'implantation d'un parcours de santé à proximité...

La Gare et les jardins partagés labellisés « Refuge LPO »

C'est à l'occasion de la « Semaine de la Biodiversité » organisée par la Municipalité (avec le concours d'Aline et Bleuenn) qu'a été inauguré le samedi 23 mars dernier le Refuge LPO sur la parcelle de la Gare et des jardins partagés. Un pas de plus pour la préservation de l'environnement et de la biodiversité...



Gîte d'étape La Routo

L'ancienne gare est désormais occupée toute l'année.

En effet, du 1^{er} octobre au 31 mars, elle accueille deux jeunes en missions de services civiques pour une durée de 6 mois, recrutés en partenariat avec l'association IN SITE.

Du 1^{er} avril au 30 septembre, elle (re)devient gîte d'étape « La Routo », permettant aux randonneurs fréquentant le nouveau GR69 traversant la commune, d'y faire une halte d'une nuit avant de reprendre leur périple.

Une nouveauté : des carnets d'étapes (photo ci-contre) édités par la Maison de la Transhumance vont également être mis à leur disposition.

Aureille étant déclaré village d'étape dans le topo-guide GR69 La Routo, le gîte de l'ancienne gare rencontre aujourd'hui un gros succès. Réservation indispensable en mairie.



Tribune des Elus de l'opposition

NE SOYONS PAS SOURDS !...

... d'Aureille évidemment

Un certain nombre de signaux devraient nous alerter sur la situation démographique et économique du village.

Le premier est la fermeture de deux classes, l'une à la maternelle lors de la rentrée 2023 et l'autre à l'école élémentaire pour la prochaine rentrée. C'est bien entendu, la résultante des grosses difficultés que les jeunes couples rencontrent pour se loger. Il y a très peu de locations et aucun logement social n'est disponible. Donc, pas ou très peu de nouvelles familles avec des enfants en âge scolaire !

Ne parlons pas de l'immobilier à acheter. Le prix du terrain à construire est très élevé et de jeunes couples avec enfants ne peuvent se permettre d'investir. Ainsi, les transactions se font par des ménages souvent détenteurs d'un premier bien qu'ils revendent pour acheter ici. Et évidemment, ils ont l'âge où leurs enfants ne fréquentent déjà plus nos écoles.

Le second signal est la vitalité très relative de nos commerces dont un nombre certain est à la vente. Certes, les causes peuvent être nombreuses mais la question de leur fréquentation est quand même aussi liée à la démographie de la commune.

Oui, ce phénomène de vieillissement de la population des Alpilles est connu dans d'autres communes de notre secteur mais Aureille conjugue les difficultés avec une absence de foncier disponible.

S'il est vrai que des efforts ont été réalisés pour améliorer le quotidien des Aureilloises et Aureillois, il nous semble que le problème numéro 1 n'a pas été attaqué : celui de l'urbanisme.

Nous, élus de l'opposition, avons proposé il y a plusieurs mois d'imaginer « Aureille 2030 »...

Ce sujet du devenir d'Aureille dans les prochaines années est un sujet complexe et difficile. Mais il serait peut-être temps de nous mettre tous ensemble au travail dans une démarche participative.

L'intelligence collective peut parfois trouver des solutions !

Corinne Sanchez, Gilles Auteroche, Marithé Sergi



DU BON SENS...

S'il est un inconvénient, sans doute le seul, au bon déroulement de la collecte individuelle des déchets, c'est bien le mistral !

En effet, nos containers résistent mal aux assauts du vent et bien souvent, les services techniques municipaux doivent s'employer pour ramasser les déchets éparpillés dans le village suite au renversement des poubelles dans les rues.

Oui, c'est un inconvénient, mais qui peut se résoudre avec un minimum de bon sens.

Et si nous ne sortions pas nos bacs jaunes les jours de grand vent ? Tout simplement...

RECENSEMENT

2^{ème} période de l'année 2024 :

Les jeunes filles et garçons nés pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2008 sont appelés à se faire recenser à la mairie, dans le mois de leur 16^{ème} anniversaire.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire pour toutes les personnes suivantes :

- les français âgés de 16 ans,
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans,
- les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.

Avant l'âge de 25 ans, toute personne assujettie à l'obligation de recensement doit être en règle avec cette obligation pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique conformément à l'article L.113-4 du code du Service National.

Lors du recensement, une attestation - à conserver - sera délivrée aux jeunes concernés.

PERMANENCES DE L'ARCHITECTE DU CAUE

Il vous est possible, avant de déposer une DP ou un Permis de Construire, de rencontrer M. Olivier NAVELET, architecte du CAUE qui peut vous conseiller. Cette consultation est entièrement gratuite. Il tient sa permanence en mairie le 3^{ème} mardi du mois, de 9h à 12h. Les rendez-vous sont à prendre à l'accueil de la mairie au 04.90.59.92.01.

PERMANENCES CCAS

Les prochaines permanences du CCAS auront lieu de 9h30 à 12h en Mairie : samedi 15 juin et le samedi 21 septembre.

PERMANENCE BUREAU INFO ENERGIE

Vous souhaitez faire des économies tout en privilégiant les énergies renouvelables ?

Vous pouvez désormais bénéficier des conseils personnalisés et gratuits d'une conseillère INFO ENERGIE de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles.

Toutes les demandes de renseignements et prises de rendez-vous se font au 04.90.54.54.53 ou info.energie@ccvba.fr

Permanence en mairie le 1^{er} mardi du mois, de 9h à 12h.

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

A l'approche de l'été et face au risque accru d'incendie dans notre département, les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) s'imposent à tous comme une démarche primordiale à la protection des espaces naturels, des administrés et de leur habitat. Une note de l'Agence Technique Départementale 13 (ATD13) détaille à la fois le cadre juridique et les modalités d'application au regard des évolutions réglementaires récentes. Vous pouvez prendre connaissance de cette note de l'ATD 13 sur le site de la commune <https://aureille13.fr>

Tribune des Elus de la Majorité

Le vote du compte administratif et du budget communal sont deux moments importants dans la vie de la commune.

Le compte administratif permet de faire un bilan de l'année écoulée mais surtout, révèle la situation réelle des finances communales.

La commune n'est pas riche mais sa gestion en bon père de famille lui permet d'assurer un service public de qualité et d'investir avec sagesse pour le bien-être de tous.

La Direction Générale des Finances Publiques qui examine nos comptes au jour le jour a pu mentionner très récemment que « les chiffres 2023 de la commune sont bons ».

Le Budget Primitif est quant à lui le document qui traduit en termes budgétaires les choix faits par la municipalité pour l'année 2024. Ces choix sont ceux qui vous avaient été proposés lors des élections en 2020 et auxquels nous nous tenons, à savoir maîtrise des dépenses de fonctionnement et réalisation des investissements prévus dans notre programme, qui ont permis d'établir un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI).

Garantir une saine gestion au quotidien, c'est ce que nous faisons. C'est nécessaire, mais notre rôle ne doit pas se limiter à cela. Nous en avons totalement conscience. Nous avons hérité d'un village que certains, avant nous, ont voulu sincèrement protéger pour nous garantir un cadre de vie et environnemental extraordinaire, très souvent envié.

Ce constat est largement partagé dans le village, et ce depuis de très nombreuses années.

Il ne faut pas perdre de vue et garder à l'esprit que la situation d'Aureille est exceptionnelle.

Exceptionnelle de part sa structuration foncière qui a été anticipée et organisée par la municipalité précédente, avec la mise en place dans notre Plan Local d'Urbanisme de deux OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) sur des secteurs à urbaniser. Ces OAP définissent de façon très précise les règles d'urbanisation et renforcent la qualité et la cohérence des projets d'aménagement, garantissant ainsi une maîtrise de la croissance du village et nous protégeant ainsi d'une démographie galopante.

Etat Civil du 1^{er} janvier au 30 avril 2024

Naissances :

CARRIÈRE Charlie.....	21 février
TOURNASSET Lizie.....	25 février
MAGERMAN Céleste	29 février
IBANEZ BEZET Ana-Loun.....	6 mars
MULLER Isaac.....	20 mars

Dacs (*) :

ROY Baptiste & TARRAGO Caroline.....	24 avril
--------------------------------------	----------

Mariages (*) :

DIEPPEDALLE Nicolas & RIGAUD Christelle.....	3 avril
----------------------------------------------	---------

Décès (*) :

GODDYN Patrice (59 ans).....	16 janvier
VIURA Francisquette épouse MISTRAL (94 ans)	16 février
ACOSTA TUDELA Antonia épouse TUDELA LOPEZ (94 ans)	17 mars

(*)ne sont pris en compte que les actes d'état civil et les transcriptions enregistrés dans la commune